



IFPS
CHU BESANÇON
FRANCHE-COMTÉ
Institut de formation
de professions de santé

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Livret d'accueil des apprenants 2026 - 2027



@Ludovic Godard

1 rue Françoise Dolto 25030 Besançon Cedex
03.81.41.51.37

ifps-accueil@chu-besancon.fr

<https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps.html>

Bienvenue à l'Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS)
du CHU Besançon Franche-Comté.

Vous trouverez dans ce livret de nombreuses informations utiles pour vous permettre une belle expérience de formation au sein de l'établissement. N'hésitez pas à vous adresser directement aux personnes ressources concernées pour obtenir des éléments d'information complémentaires.

Table des matières

1 - Le Mot de la Directrice	3
2- L'IFPS de Besançon en quelques mots	4
3 - Présentation des unités de formations	5
4 - Accès à l'institut.....	6
6- Les équipes.....	7
7- Nos partenaires.....	8
8- Ressources	10
8-1 Le centre de ressources documentaires.....	10
8-2 Les ressources informatiques et technologiques de l'institut	11
9- Votre vie à l'IFPS.....	12
9-1 Les locaux de l'IFPS.....	12
9-2 Mes tenues professionnelles	17
9-3 Ma restauration.....	18
9-4 Ma Pause café.....	18
9-5 Mon hébergement	18
9-6 Mes aides.....	18
9-7 Représentation des apprenants	21
9-8 Référents Handicap.....	22
9-9 Ma sécurité.....	22
9-10 Ma satisfaction.....	22

1 – Le Mot de la Directrice



Chères et Chers étudiants-es et élèves,

Au nom de tous les professionnels de l'**Institut de Formation de Professions de Santé (IFPS)** du CHU Besançon Franche-Comté, je vous souhaite la bienvenue dans ce nouvel institut pensé pour vous.

Depuis janvier 2025, nous sommes installés au sein du Pôle Temis Santé des Hauts du Chazal, à proximité du CHU, dans des locaux qui vous offrent un environnement de travail moderne et proche de la réalité de vos futurs lieux d'exercice.

Vous intégrez l'IFPS et je vous en félicite. Cela marque le début d'une nouvelle aventure pour chacun d'entre vous, une étape cruciale dans votre parcours professionnel.

Vous avez fait le choix de vous engager dans une formation qui vous préparera à devenir des professionnels compétents et à construire votre identité professionnelle. Au cours de votre formation vous allez développer des compétences et des savoirs indispensables à l'exercice de votre futur métier. L'ensemble des professionnels de l'IFPS est ici pour vous accompagner à chaque étape de ce parcours, pour vous soutenir dans vos apprentissages et pour vous aider à développer vos compétences.

Les équipes pédagogiques sont engagées, prêtes à partager avec vous leur expertise et leur expérience. N'hésitez pas à vous tourner vers elles pour poser vos questions, exprimer vos doutes ou simplement échanger.

Les équipes administratives, logistiques, le référent informatique – multimédia, et l'équipe du centre de ressources documentaires sont également là pour faciliter vos démarches, votre vie au sein de l'institut et la réalisation de vos travaux.

Je vous encourage également à créer des liens avec les différents apprenants présents au sein de l'IFPS au cours de votre formation. Plusieurs enseignements seront mutualisés afin de mieux vous connaître. Ces années seront l'occasion de tisser des amitiés durables et de construire un réseau professionnel qui vous sera précieux dans votre carrière.

Votre réussite est notre priorité, et nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un contexte d'apprentissage stimulant, enrichissant et novateur, en lien avec les besoins des établissements de santé.

Je vous souhaite de vous épanouir dans votre formation.

FABIENNE PAULIN

2- L'IFPS de Besançon en quelques mots

L'institut de formation de professions de santé (IFPS) a été créé en 2011, avec pour finalité de former les futurs professionnels amenés à travailler ensemble, en regroupant dans une même entité 9 formations en santé.

Le CHU Besançon Franche-Comté est l'établissement de santé support de l'institut.

Les locaux de l'IFPS ont été financés par le Conseil Régional.

L'IFPS propose un dispositif de formation qui crée et renforce l'inter professionnalité dans la formation des futurs professionnels de santé. Ainsi, un certain nombre d'enseignements sont mutualisés entre plusieurs formations et donnent vie à la philosophie de l'IFPS « mieux se connaître pour mieux se reconnaître et collaborer ».

Ce dispositif de formation novateur du « travailler ensemble » suppose de privilégier la mise en commun de valeurs, le partage des savoirs et l'efficacité collective pour donner du sens aux pratiques quotidiennes :

- ❖ Promotion d'une approche humaniste et éthique des soins et des activités de formation par des valeurs personnelles et professionnelles partagées en interprofessionnalité et dans la prise en compte des compétences métiers.
- ❖ Ancrage sur des valeurs républicaines et des valeurs et principes qui constituent le fondement des pratiques de formation tels le respect, l'autonomie, la responsabilité, le travail en équipe, le devoir de qualité.
- ❖ Positionnement de l'apprenant¹ au cœur du dispositif par une philosophie basée sur le socioconstructivisme.

L'IFPS dispense ainsi la formation préparant aux métiers suivants :

- ❖ Aide-soignant (diplôme d'État).
- ❖ Ambulancier (diplôme d'État) et auxiliaire ambulancier (attestation de formation).
- ❖ Assistant de régulation médicale (diplôme).
- ❖ Auxiliaire de puériculture (diplôme d'État).
- ❖ Cadre de santé (diplôme et master).
- ❖ Infirmier (diplôme d'État et grade de licence).
- ❖ Infirmier anesthésiste (diplôme d'État et grade de master).
- ❖ Infirmier de bloc opératoire (diplôme d'État et grade de master).
- ❖ Puériculteur (diplôme d'État).

L'IFPS assure également des missions en formation continue :

Quelques exemples de formation :

- ❖ Auxiliaire ambulancier.
- ❖ Hygiène et salubrité.
- ❖ Préparation concours cadre de santé, IBODE, puéricultrice, IADE.
- ❖ Soins aux patients trachéotomisés.
- ❖ Mesures transitoires IBODE ...

¹ Lire partout « Apprenants et apprenantes » (l'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire).

3 – Présentation des unités de formations

Formation	Capacité d'accueil en 1 ^o année	Rentrée	Durée de formation (en mois)	Apprentissage possible
Aide-Soignant	85 12	Août Février	11	OUI – 5 places
Ambulancier	25x2	Août et février	5,5	OUI
Assistant de régulation médicale	15	Août	11	
Auxiliaire de puériculture	30	Août	11	OUI – 5 places
Cadre de santé	35	Septembre	10	
Infirmier	166	Septembre	36	OUI (3 ^o année)
Infirmier anesthésiste	20	Octobre	24	
Infirmier de Bloc Opératoire	30 (réparties sur Dijon et Besançon)	Septembre	22	OUI
Infirmier Puériculteur	20	Septembre	12	

Au total l'IFPS a une capacité d'accueil de 463 places en 1^{ère} année, hors :

- ❖ redoublants,
- ❖ reports de formation,
- ❖ compléments de formation,
- ❖ apprentissage,
- ❖ parcours VAE.

La capacité d'accueil par formation diplômante est arrêtée par le Conseil Régional après avis de l'ARS pour 8 unités de formation et par la DGOS pour les ARM.

L'IFPS est unité de formation par apprentissage (UFA) depuis le 29/08/2022. Le CFA Sanitaire et Social de Bourgogne Franche-Comté est notre partenaire pour la formation par apprentissage.

Le nombre de places ouvertes par la voie de l'apprentissage est arrêté après concertation des parties signataires de la convention. Il s'ajoute aux quotas présentés ci-dessus.

L'IFPS en quelques chiffres :

9 formations diplômantes dispensées et plus de **25** actions de formation continue réalisées en 2025.

Plus de **750** apprenants accueillis chaque année.

Environ **230** stagiaires en formation continue.

Plus de **400** diplômés par an.

Près de **75** professionnels tous métiers confondus.

Plus de **600** intervenants extérieurs.

Le rapport d'activité de l'IFPS est disponible ici : https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/MEDIATHEQUE/Formation_emploi/IFPS/telecharger/Rapport_activite_IFPS_2025.pdf

4 – Accès à l'institut



En bus ou en tram

Lignes tram 1 ou tram 2, bus 7 ou 58 : arrêt « UFR Santé » ou « Haut du Chazal » – Lignes bus 61 ou Bus Mobigo : arrêt « Hauts du Chazal ».

Lignes bus 10 ou 22 : arrêt « CHU Minjoz ».

Plan interactif ou à télécharger des lignes dans Besançon : plans-du-réseau/plans-a-télécharger/ Itinéraires : <https://www.viamobigo.fr/>

En voiture

Parking de covoiturage 100 places gratuites, 36 places payantes, rue Laroque (2 minutes à pied). Inscription nécessaire via le dossier d'inscription ou en cours d'année par mail :

ifps-secret-dir@chu-besancon.fr

Parking Gratuit non sécurisé en face de l'institut.

Parking relais

Information et lieu des parkings relais : <https://www.ginko.voyage/les-mobilites-ginko/parkings-relais-p-r>

Vélo—2 roues

<https://www.ginko.voyage/les-mobilites-ginko/velo/ginko-velo-location> . Un garage réservé aux 2 roues non motorisés est situé sur le parvis de l'IFPS, accessible par badge.

Se manifester auprès du secrétariat de filière avec votre numéro de badge pour obtenir l'accès.

L'IFPS est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00.

L'accueil de l'institut est situé au rez-de-chaussée et est ouvert de 7h45 à 17h15.

Tél : 03.81.41.51.37.

Mail : ifps-accueil@chu-besancon.fr

L'institut est fermé une semaine pendant les fêtes de fin d'année, et 1 en août (aux alentours du 15 août).

6- Les équipes

75 professionnels sont à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre cursus.

Les secrétariats des unités de formation (UF) ou des unités transversales (UT) sont à votre disposition pour toutes questions relatives au financement de votre formation, à toutes démarches administratives liées à votre parcours.

Vous pouvez également les contacter pour obtenir les coordonnées d'un interlocuteur précis.

Formation	Nom	Téléphone	Mail
Aide-soignant	Béatrice GAGNEUR	03 81 41 51 32	ifps-aide-soignant@chu-besancon.fr
Ambulancier	Gabrielle VUILLEMIN	03 81 41 50 05	ifps-ambulancier@chu-besancon.fr
ARM Cadre de santé	Sylvie BUZON	03 81 41 50 10	ifps-arm@chu-besancon.fr ifps-cadres@chu-besancon.fr
Auxiliaire de puériculture Puéricultrice	Céline FREY	03 81 41 50 15	ifps-ap@chu-besancon.fr ifps-puericultrices@chu-besancon.fr
Infirmier	Adeline MABROUK Dorothée CHOULET	03 81 41 50 12 03 81 41 50 13	ifps-infirmier@chu-besancon.fr
Infirmier anesthésiste Infirmier de bloc opératoire	Valérie SCHRIVE Aude BARAZZUTTI	03 81 41 50 17 03 81 41 50 22	ifps-anesthesiste@chu-besancon.fr ifps-bloc-op@chu-besancon.fr
Unité transversale	Nom	Téléphone	Mail
Accueil	Maïté MERLIER Céline FREY Béatrice GAGNEUR Adeline KRAUSHAAR	03 81 41 51 37	ifps-accueil@chu-besancon.fr
Stages	Adeline KRAUSHAAR Céline FREY Gabrielle VUILLEMIN	03 81 41 50 35	ifps-stages@chu-besancon.fr
Concours	Sylvie BUZON Dorothée CHOULET	03 81 41 50 10	ifps-concours@chu-besancon.fr
Formation continue	Solène PEQUIGNOT	03 81 41 50 02	ifps-formation@chu-besancon.fr

L'organigramme complet de l'institut est consultable ici : https://www.chu-besancon.fr/fileadmin/user_upload/MEDIATHEQUE/Formation_emploi/IFPS/telecharger/Organigramme_IFPS.pdf

7- Nos partenaires

Le Conseil Régional :

Le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté délivre les autorisations et agréments des instituts de formation. Il a la charge du fonctionnement des instituts. D'un point de vue budgétaire, il verse la subvention annuelle de fonctionnement de l'IFPS et soutient des projets d'investissement, notamment pour l'acquisition d'équipements pédagogiques. La région est également compétente pour attribuer des aides ou bourses à des apprenants sur la base de dossiers instruits.

Le Conseil Régional définit le schéma régional des formations sanitaires et sociales, conformément à la loi de décentralisation du 13 août 2004.

Ainsi, il fixe le quota des apprenants de chaque institut, sur la base du quota régional fixé par l'État.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'État est représenté, dans la Région, par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté.

L'ARS est la tutelle pédagogique qui valide les orientations pédagogiques, ainsi que la politique de gestion des stages.

L'ARS exerce un contrôle sur le suivi des programmes, la qualité de la formation et le respect du cadre législatif. Le directeur général de l'ARS ou son représentant préside les instances des différentes filières de formation de l'IFPS.

Elle apporte un rôle de conseil auprès des instituts.

La Direction Générale de l'offre de Soins (DGOS) :

Elle donne l'agrément et finance la formation ARM.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) :

Elle pilote, depuis avril 2021, la formation et la certification dans le domaine des professions sociales et paramédicales au sein du Pôle économie, emploi, compétences et solidarités (EECS).

Placé sous l'autorité du préfet de région, elle est ainsi chargée de délivrer les diplômes des apprenants de l'IFPS (hors IBODE et ARM) ; elle en organise, sur le plan administratif et logistique, les différentes sessions.

L'Université Marie et Louis Pasteur :

Dans le cadre de la mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat) depuis 2009, certaines filières de formation (infirmiers, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et cadre de santé) sont inscrites dans l'architecture européennes des études supérieures. Ce dispositif a nécessité la mise en place d'une forte coopération entre le Conseil Régional, les instituts de la région et l'Université, qui s'est déclinée par une contractualisation : signature de conventions, création du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) pour les formations infirmières de Franche-Comté dès 2009.

Depuis le nouveau référentiel IBODE de 2022, la certification de cette formation est assurée par l'Université.

Depuis la rentrée 2025, en partenariat avec l'unité de formation de recherche sciences techniques et gestion de l'industrie de Belfort, un master Gestion des Ressources Humaines (GRH) est mis en place sur la filière cadre de santé.

Établissements sanitaires et structures de soins :

L'IFPS a pour établissement support le Centre Hospitalier Universitaire Besançon Franche-Comté.

Une collaboration existe entre les instituts et les établissements sanitaires ou structures de soins privées et publiques du territoire, au profit de la formation clinique, théorique et pratique des apprenants : accueil en stage, participation de professionnels aux enseignements, commissions, groupes de travail. Le partenariat de stage porte sur la qualité de la formation en stage et la réalisation de nombreux travaux communs.

Les intervenants universitaires et vacataires :

L'IFPS fait appel à des intervenants pour assurer certains enseignements dans des domaines académiques et spécifiques.

Des médecins, des universitaires, des psychologues, des sociologues ainsi que des professionnels du secteur sanitaire, médico-social participent à la formation sur l'ensemble des 9 filières de formation.

8- Ressources

8-1 Le centre de ressources documentaires

Le Centre de Ressources Documentaires (CRD) de l'IFPS possède un fond varié et pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins des différentes promotions d'apprenants de l'Institut.

Environ 3000 livres sur une soixantaine thématiques différentes :

- ❖ Usuels et ouvrages de méthodologie.
- ❖ Sciences humaines (psychologie, psychiatrie...).
- ❖ Sciences sociales (management, sociologie...).
- ❖ Sciences paramédicales (soins infirmiers, aides-soignantes, puériculture...).

Environ 60 abonnements de périodiques sur différentes thématiques :

- ❖ Soins infirmiers.
- ❖ Soins aides-soignants.
- ❖ Puériculture.
- ❖ Management.
- ❖ Pédagogie.
- ❖ Sciences humaines.
- ❖ Psychiatrie.
- ❖ Anesthésie.
- ❖ Chirurgie.
- ❖ Urgences.

HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi : de 13h à 17h45

Du mardi au jeudi : de 8h30 à 17h45

Le vendredi de 8h30 à 17h

Contacts : Camille GIRARD et Mathias ZURBACH

Tél : 03.81.41.51.59

ifps-crd@chu-besancon.fr

SERVICES :

Accès libre et gratuit, aide à la recherche documentaire
Accès à Internet, prêt d'ouvrages à domicile

Bibliothèque universitaire

Pour les formations donnant accès aux services universitaires (infirmier, IADE, IBODE, cadre de santé), les étudiants ont également accès à la bibliothèque universitaire (BU) - 20, rue Ambroise Paré à Besançon.

Contacts --> tél. : 03 63 08 25 00 / mail : bu-sante@univ-fcomte.fr

8-2 Les ressources informatiques et technologiques de l'institut

L'institut met à disposition des apprenants deux salles informatiques de 15 postes. Ces salles sont en accès libre durant les heures d'ouverture de l'institut. **Elles sont situées au rez-de-chaussée. Il s'agit des salles OB07 et OB08 (voir plan page 15).**

4 postes sont également disponibles au CRD.

Le bâtiment est équipé de WIFI.

Des séances de simulation sont proposées aux apprenants ; elles ont lieu à l'IFPS et au centre de simulation de l'Université. L'IFPS dispose de sa propre salle de simulation (appartement / salle de soins)

Les étudiants suivant une formation universitaire accèdent à **l'Espace Numérique de Travail (ENT)** de l'Université qui offre un accès, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet d'applications et de services, en particulier, la plateforme pédagogique **Moodle** pour la mise à disposition des plannings de formations, des supports de cours, des films, des quizz ainsi que des exercices d'entraînements. Deux types de cours sont accessibles, ceux de notre institut et ceux communs à la région.

Les apprenants des autres formations disposent d'un accès à une plateforme de partage de fichiers.

Chaque apprenant doit donner, au plus tard à la rentrée, une adresse mail configurée comme suit :

prénom.nomdenaissance@opérateur.fr (ou .com)

Au besoin, il conviendra de créer une nouvelle adresse.

Pour les filières universitaires, il convient de transmettre l'adresse mail universitaire.

9- Votre vie à l'IFPS

9-1 Les locaux de l'IFPS

L'IFPS dispose de nombreux espaces dédiés à la formation et au travail :

- ❖ 18 salles de cours, dont certaines sont équipées de tableaux blancs interactifs.
- ❖ 5 amphithéâtres d'une capacité de 90 à 350 places.
- ❖ 10 salles de travaux pratiques (TP).
- ❖ Plusieurs salles de travail.
- ❖ Une salle dédiée à la simulation (appartement / salle de soins...)

Les locaux sont récents, spacieux et adaptés aux différents besoins des apprenants.

Des vestiaires sont à votre disposition à proximité des salles de TP. Ils fonctionnent à l'aide d'un code. Des douches sont également accessibles au 2^e étage.

Informations pratiques

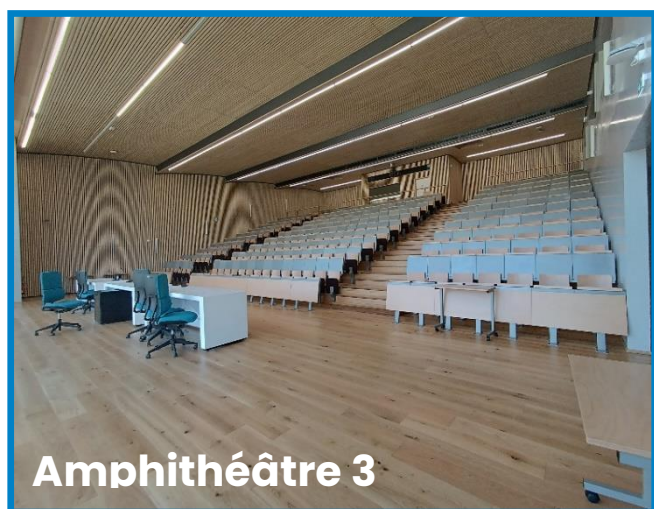
Toutes les informations utiles à votre quotidien au sein de l'institut sont diffusées sur l'écran situé à l'accueil.

Un panneau d'affichage est mis à votre disposition dans l'espace « Guinguette » situé à l'accueil. Vous y trouverez diverses annonces (logement, emploi, événements, etc.). Cet espace est également ouvert à vos propres communications dans le respect du règlement de l'établissement.

Espaces de travail

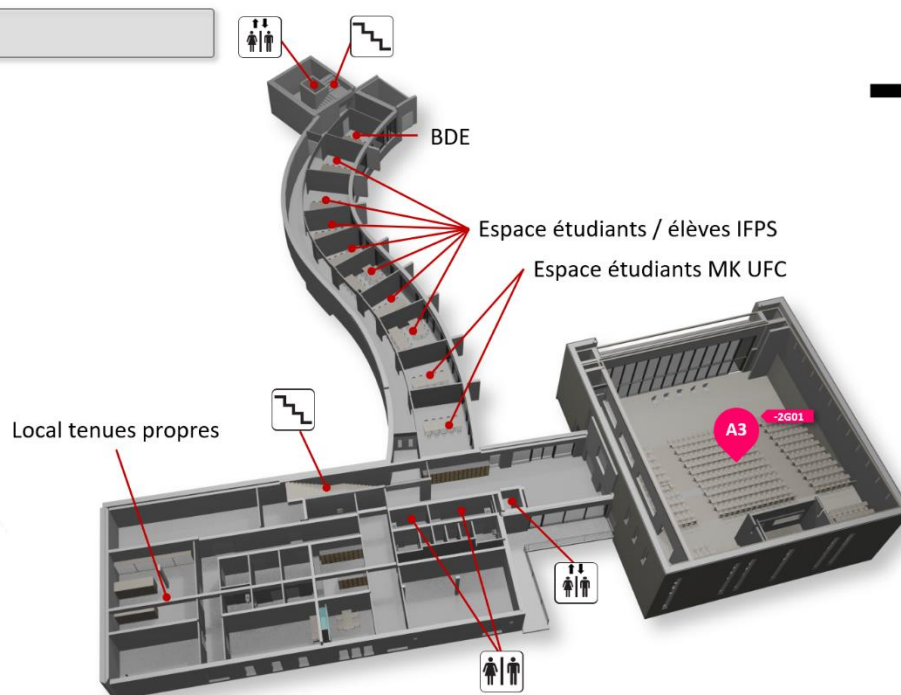
De nombreux espaces ouverts sont accessibles au sein de l'établissement. Afin de garantir de bonnes conditions d'apprentissage pour tous, le respect des enseignements et du travail des autres usagers est impératif.

En dehors des heures de cours, vous pouvez vous adresser à l'accueil pour demander l'accès à une salle de travail, sous réserve de disponibilité et si les autres espaces (CRD, guinguette, espaces du niveau -2) sont déjà occupés.



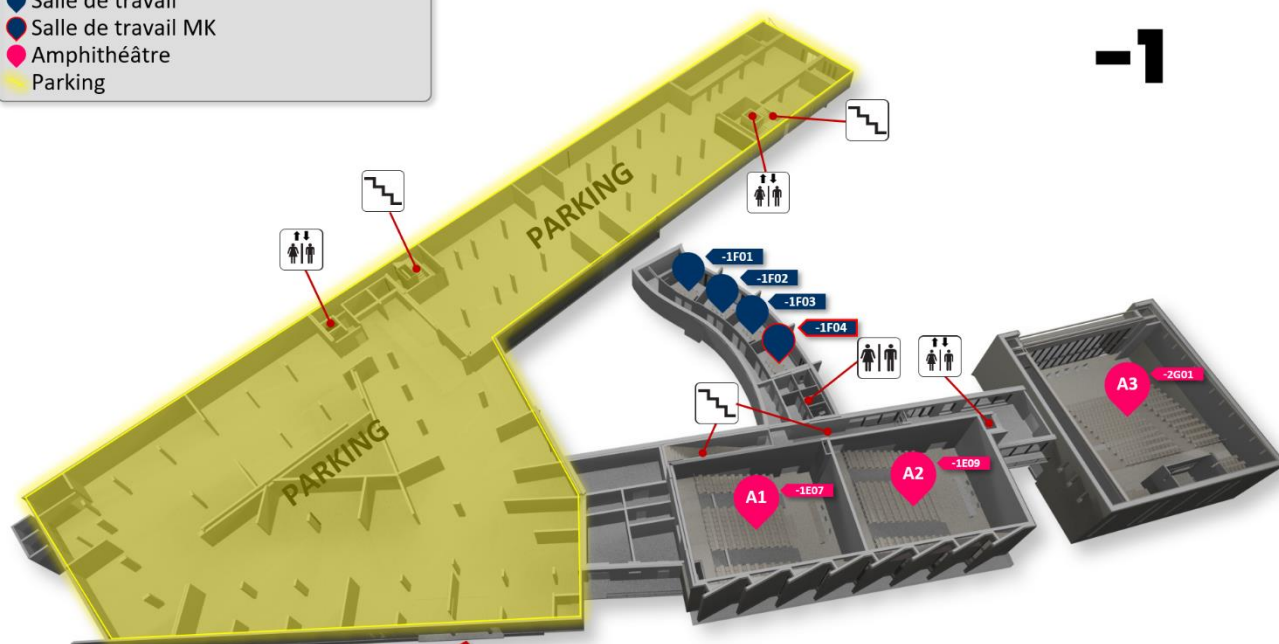
-2

Amphithéâtre

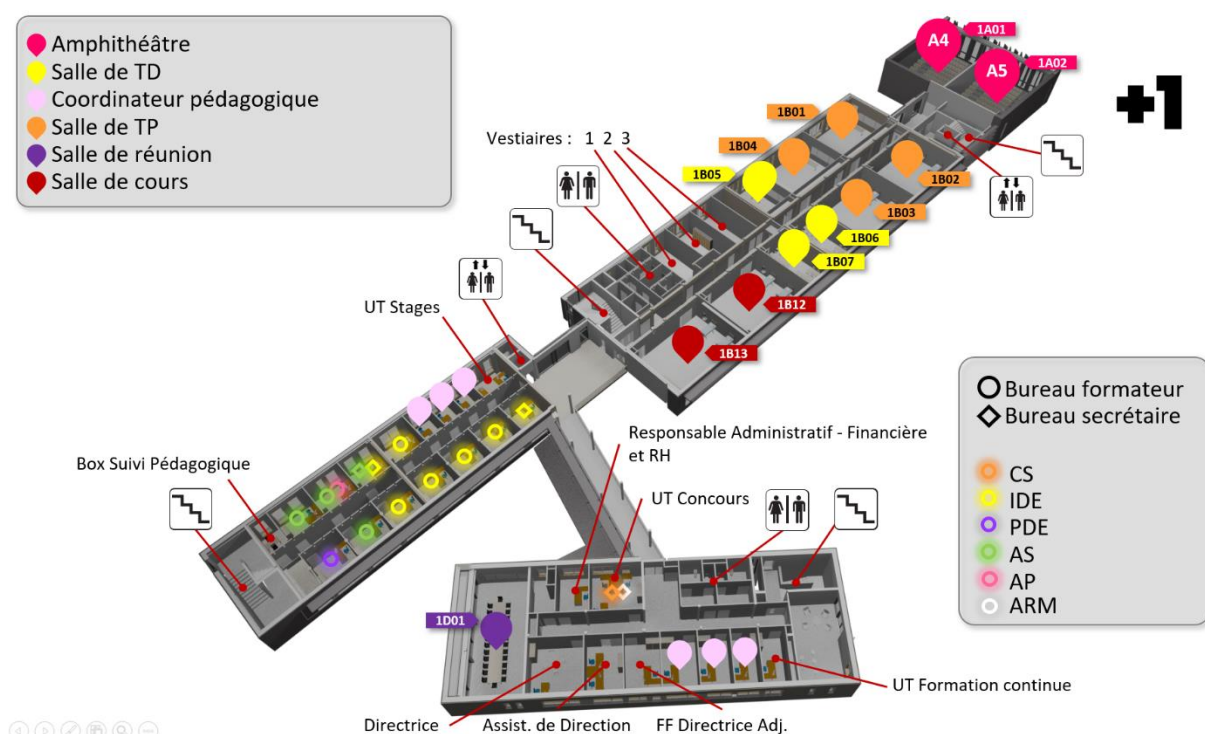
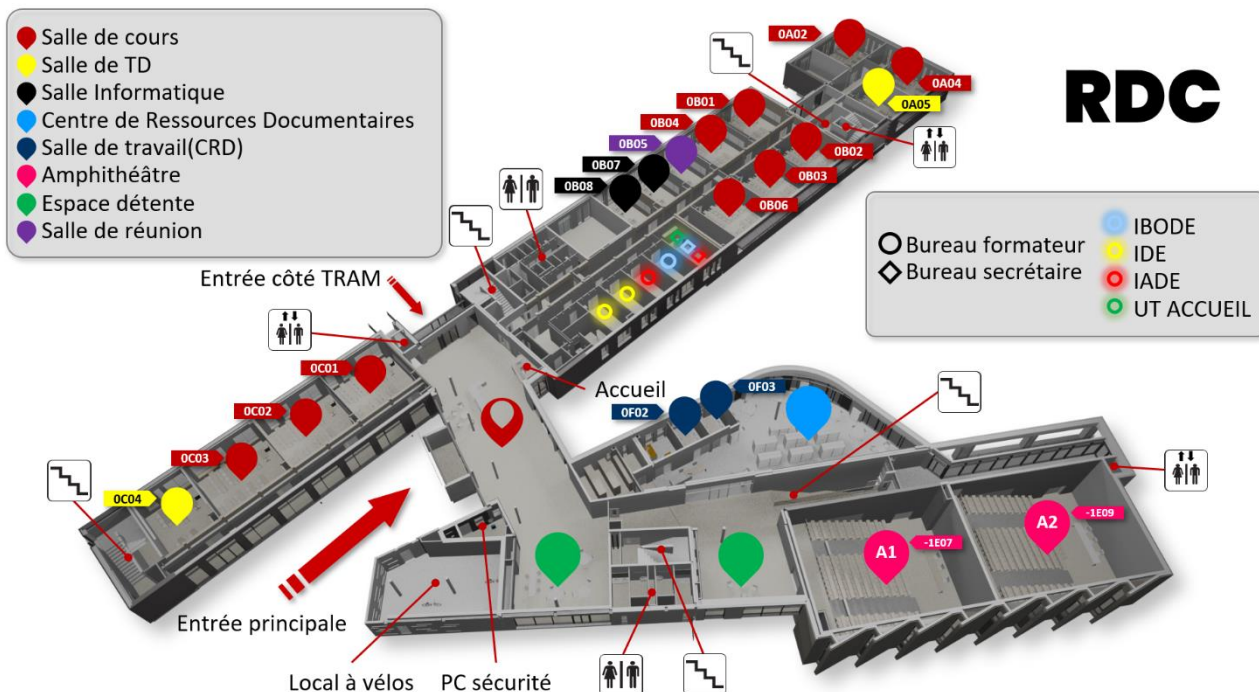


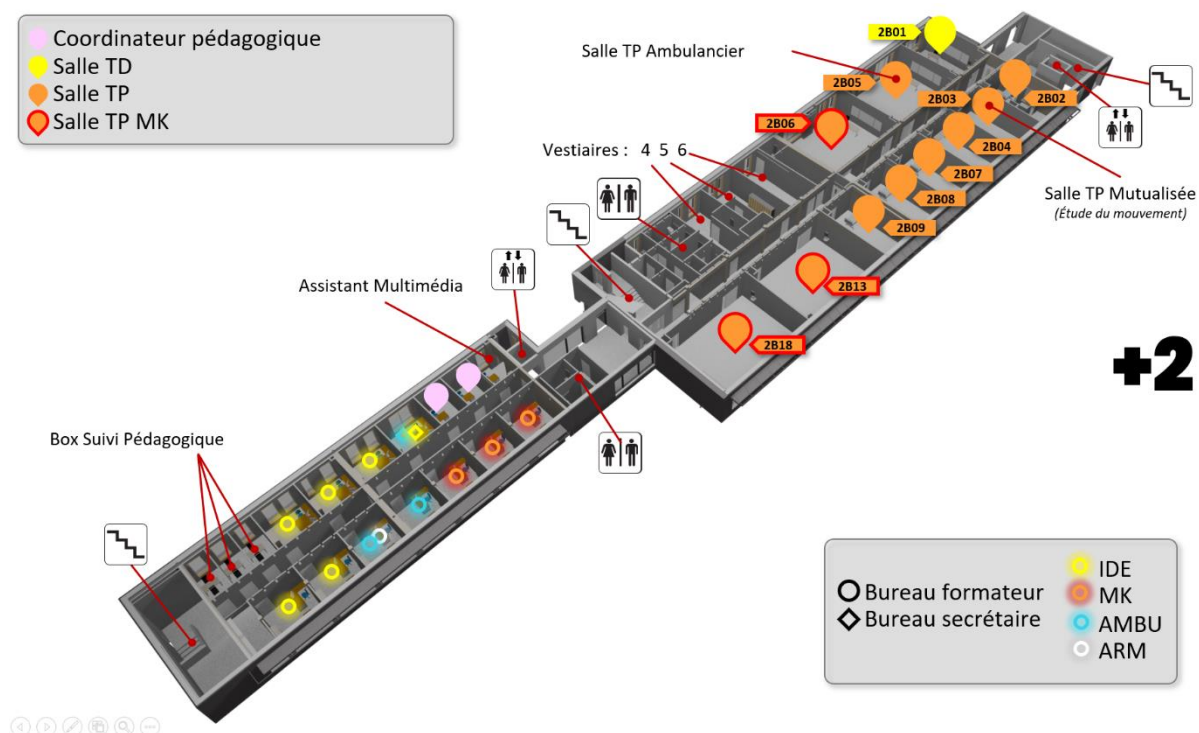
-1

Salle de travail
 Salle de travail MK
 Amphithéâtre
 Parking



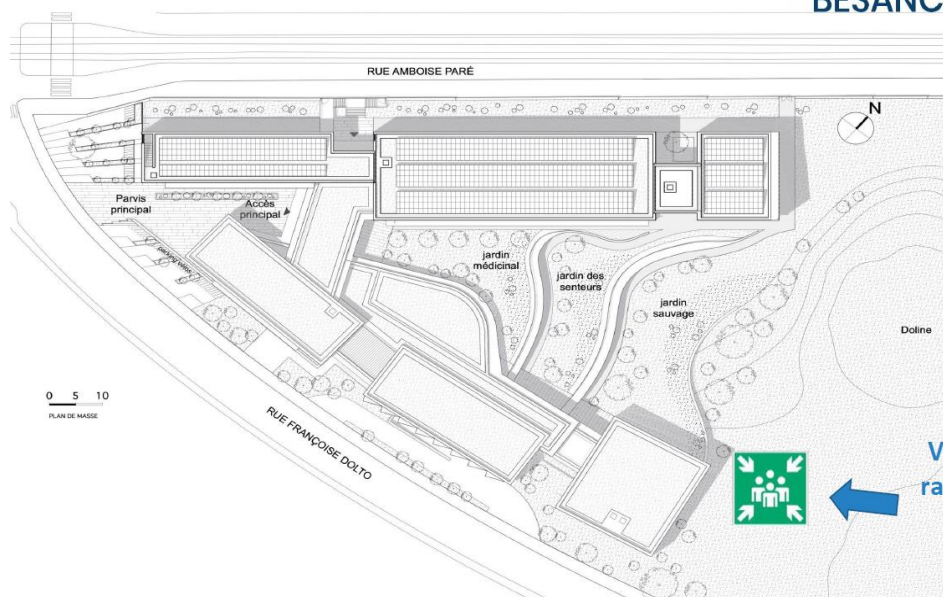
RDC





LE POINT DE RASSEMBLEMENT

CHU
BESANCON



9-2 Mes tenues professionnelles

L'ensemble des apprenants dispose de tenues professionnelles, à l'exception des étudiants cadre de santé et des élèves ARM.

Vos tenues d'étudiant(e)



TROUSSEAU DE TENUES PERSONNALISÉES, AVEC PUCES DE TRAÇABILITÉ

5 Tuniques + 5 Pantalons

IBODE et IADE : 3 Tuniques + 3 Pantalons

LIVRAISON DES TENUES PROPRES À L'IFPS (TOUJOURS)

Dans un casier à votre nom



UTILISATION DES TENUES PENDANT VOS STAGES

Les tenues peuvent être mises au sale au :

- CHU de Besançon
- Centre de soins Les Tilleroyes
- Résidence des Salins de Bregille
- CESD
- Avanne
- Bellevaux

Pour les autres structures :

- **PAS DE MISE AU SALE SUR PLACE !** Sinon vos tenues seront perdues.
- **PAS DE LAVAGE A LA MAISON !** Pour des raisons évidentes ...



Si votre structure d'accueil possède des tenues de remplaçants vous pouvez les utiliser le temps du stage.

RESTITUTION DES TENUES EN FIN DE FORMATION

Vous devrez restituer la totalité de vos tenues en fin de cursus



Les tenues non restituées seront facturées
Prenez en soin !



Videz vos poches avant mise au sale !

Stylos, seringues, médicaments, carte bancaire, bijoux, badges ...

Pensez environnement et sécurité !

- 1 Stylo tache jusqu'à 60 kg de linge qui est ensuite jeté car irrécupérable
- Après la mise au sale des agents réceptionnent vos tenues avec des ciseaux, des aiguilles, des scalpels etc.

Pour toutes informations complémentaires contactez la lingerie au **03.81.66.91.41**

Blanchisserie - secteur lingerie - habillage des écoles de l'IFPS - Ne pas jeter sur la voie publique

9-3 Ma restauration

Tous les apprenants de l'IFPS ont accès au self du CHU.

Les étudiants universitaires ont accès aux restaurants du CROUS de Bourgogne Franche-Comté ; ils sont situés à proximité des sites universitaires.

Pour plus d'informations : <https://www.crous-bfc.fr/restauration/>

3 distributeurs de repas sont disponibles au niveau 0, en face du CRD. Ils sont alimentés quotidiennement par l'Unité de Production Culinaire (UPC) du CHU. Vous devrez au préalable recharger votre badge pour les utiliser. La machine se trouve à côté des distributeurs.

2 espaces détente sont à votre disposition au niveau 0, ainsi que 9 pièces pouvant contenir une vingtaine de personnes au niveau -2. Le nettoyage de ces espaces, micro-ondes compris, est à la charge des apprenants grâce au matériel à disposition.

9-4 Ma Pause-café

4 distributeurs de café, boissons et confiseries sont à disposition au niveau 0.

Vous pouvez régler par carte bleue ou avec votre badge CHU, en l'ayant chargé au préalable.

La consommation de café est interdite en dehors des espaces dédiés au niveau 0 et des espaces extérieurs.

9-5 Mon hébergement

Pour trouver un hébergement à Besançon, vous pouvez consulter les sites internet suivants (liste non exhaustive) :

<https://demande-logement.fr/trouver-un-logement-crous>

<https://www.location-etudiant.fr/logement-etudiant/Besancon-25056.html>

<https://www.studapart.com/fr>

<https://www.immojeune.com/logement-etudiant/besancon-25.html>

<https://www.cap-etudes.com/residence/besancon/>

<https://www.zenitude-hotel-residences.com/etudiants/>

Le CROUS propose de nombreux logements aux étudiants. Différentes formules sont possibles : chambres en résidence universitaire ou appartements (T1 ou T2).

Le loyer varie selon la superficie du logement. Il inclut les charges, (le chauffage, l'eau mais pas l'électricité). Les logements CROUS sont meublés et exonérés de la taxe d'habitation. Ils donnent droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

9-6 Mes aides

Bourse sanitaire et sociale de la Région : Une bourse d'études est accordée par la Région aux apprenants inscrits, dont le niveau de ressources familiales ou personnelles est reconnu insuffisant au regard des charges occasionnées par la formation entreprise.

La bourse annuelle est attribuée pour l'année scolaire en cours. Le renouvellement de la bourse n'est pas automatique, il doit faire l'objet d'une nouvelle demande chaque année.

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Les formations pouvant donner droit à une bourse pour chaque année de formation du diplôme préparé sont les formations aide-soignant, auxiliaire de puériculture, infirmier et puéricultrice.

Pour plus d'informations, ou pour constituer votre demande de bourse, cliquez sur ce lien :

<https://www.bourgognefranche-comte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale>

Aide complémentaire pour les élèves AS, AP et Ambulanciers

La Région propose un complément de rémunération de 200 € aux élèves à l'entrée en formation AS, AP et Ambulancier. Cette aide est versée à l'entrée en formation, elle concerne également les stagiaires indemnisés par France Travail par l'aide au retour à l'emploi (ARE).

Elle permet au stagiaire de faire face aux frais liés à l'entrée en formation (garde d'enfant, mobilité...) avant de percevoir sa première rémunération.

Il vous appartient de faire la demande sur le site de la Région.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Les étudiants des filières de formation IDE, Cadre de santé, IADE et IBODE, inscrits à l'Université de FC dans le cadre du dispositif LMD, doivent obtenir préalablement à leur inscription à l'Université, leur attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement ou exonération.

Les étudiants boursiers doivent demander, dès réception de leur notification de bourse, le remboursement sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Le montant de la CVEC est de 105€ pour l'année 2026/2027.

La mise en place de la Contribution Vie étudiante et de Campus a été décidée en mars 2018 dans le cadre de la loi "Orientation et Réussite des étudiants". Elle doit permettre de mieux accueillir les étudiants et de leur proposer un accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif au cours de leurs études.

La CVEC servira à financer des actions dont les premiers bénéficiaires seront les étudiants. Ces actions prendront différentes formes : accès aux soins, accompagnement social, pratique du sport, accès aux arts et à la culture, amélioration des conditions d'accueil.

Le CROUS propose des animations toute l'année aux étudiants.

Newsletter et programme disponibles sur le site du Crous BFC, <https://www.crous-bfc.fr/sortir-bouger-creer/>

Action Sociale en faveur des étudiants

En cas de difficultés d'ordre social (conditions matérielles, accès aux droits, réseau social ...) les étudiants peuvent rencontrer un(e) assistant(e) social(e) du CROUS.

Pour cela, les étudiants doivent prendre rendez-vous en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.crous-bfc.fr/social-et-accompagnement/service-social/>

En cas de situation **urgente** (étudiant démuni nécessitant une aide alimentaire immédiate, étudiant sans hébergement, étudiant en détresse psychologique) qui nécessite l'intervention immédiate d'un(e) assistant(e) social(e) , les étudiants peuvent contacter le CROUS :

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 au 03.81.48.46.50.

Messagerie : social.25@crous-bfc.fr

Aide psychologique

Stress, pas le moral, besoin de soutien, questions ou angoisses, problèmes familiaux, sentiment de solitude, difficultés dans les études ?

Le CROUS propose des rendez-vous gratuits via vidéo-consultation avec un psychologue (via smartphone, tablette, ordinateur), pour une écoute bienveillante et sans jugement, en toute

confidentialité : <https://www.crous-bfc.fr/social-et-accompagnement/soutien-et-ecoute/>

rdv.apsytude@gmail.com Tél : 06 27 86 91 83

Le Service de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) propose une aide médicale et psychologique sur rendez-vous.

sumpps@univ-fcomte.fr Tél : 03 81 66 61 30

<https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/besancon/service-de-sante-etudiante-sse-universite-de-franche-comte>

Aide Alimentaire

Tous les étudiants, sous condition d'avoir la carte ou un compte IZLY, boursiers ou en situation de précarité, peuvent bénéficier de deux repas par jour au tarif de 1 euro (soit 2 € pour 2 menus).

Pour accéder à la distribution alimentaire de la Croix-Rouge, une distribution chaque semaine destinée aux étudiants en situation de précarité. Contacter le service social du Crous.

Infos sur : www.crous-bfc.fr

Santé Mentale

Le 3040 est destiné aux étudiants en situation de mal-être, proposant une ligne d'écoute et d'orientation vers les dispositifs adaptés selon les besoins, et qui accompagne également en cas de signalement de situation de violence ou de discrimination.

Le service est gratuit et confidentiel – joignable de 10h à 21h en semaine et de 10h à 14h le samedi.

Il est possible de contacter le 3040 par mail : 3040@enseignementsup.gouv.fr

Association LA BAF

Tout étudiant peut accéder à l'Agorae, épicerie sociale à destination des étudiants en difficulté ouverte sur le campus de la Bouloie.

Contact : contact.agorae@baf-fc.fr

Vente et distribution de paniers de légumes toutes les deux semaines (non soumis à évaluation sociale).

NOUVEAU : un projet d'Agorae est à l'étude à l'IFPS, vous serez informés de l'avancée du projet.

9-7 Représentation des apprenants

Le terme élève ou étudiant est régi par les textes en vigueur.

Les représentants sont élus au début de chaque année de formation. Tout apprenant est éligible. Tout apprenant a le droit de demander des informations à ses représentants.

Les apprenants sont représentés comme suit dans les instances obligatoires :

- ❖ Pour les unités de formation infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier au sein de l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI) et des sections compétentes pour le traitement des situations individuelles des étudiants et le traitement des situations disciplinaires ;
- ❖ Pour les autres unités de formation, au sein du Conseil Technique ou Pédagogique ou du Comité de suivi et du Conseil de Discipline.

Les situations particulières d'apprenants évoquées lors de ces instances sont soumises au strict respect du secret professionnel.

Section relative à la vie étudiante

Cette instance est commune à tous les apprenants de l'IFPS.

Elle réunit les délégués de promotion à élire en septembre, la directrice (présidente) et des professionnels de l'IFPS

Au minimum 2 conseils de la vie étudiante sont organisés (début novembre et mars), sur proposition de la Directrice ou des apprenants

Un vice-président est désigné parmi les apprenants.

Elle traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment :

- ❖ L'utilisation des locaux et du matériel.
- ❖ Les projets extra scolaires.
- ❖ L'organisations des échanges internationaux (stage à l'international).
- ❖ La vie dans l'institut.

Bureau des étudiants : Association des Étudiants en Santé et Secours (AE2S).

L'AE2S (Association des Étudiants en Santé et Secours) est l'association de l'ensemble des apprenants de l'IFPS. Elle a pour vocation de créer du lien entre promotion.

Elle organise en cours d'année différents événements à destination des apprenants, comme une vente de vêtements à l'effigie des promotions, des ventes de boissons sur la pause méridienne... L'année se clôture par l'organisation d'un gala au Kursaal de Besançon.

Vous pouvez rejoindre l'association dès votre arrivée pour donner des idées et faire vivre le collectif.

Contact : ae2s@gmail.com

9-8 Référents Handicap



Un appui aux parcours individuels de formation est proposé ; il permet à l'apprenant en situation de handicap de bénéficier de conditions adaptées au suivi de sa formation.

Informations, prise de rendez-vous :

Coordinatrice handicap UF IDE Anne-Laure MARCHAL alzuschmidt@chu-besancon.fr Tél : 03.81 41 50 57	UF AS Élise FREBY efreby@chu-besancon.fr 03 81 41 50 40	UF AP/IPDE Stéphanie HUGONNET shugonnet@chu-besancon.fr 03 81 41 50 63
UF IDE Inès SORIANO isoriano@chu-besancon.fr 03 81 41 50 51	UF IDE Christine BOUTEILLER cbouteiller@chu-besancon.fr 03 81 41 51 70	UF CDS Aline LAMY allamy@chu-besancon.fr 03 81 41 51 82
UF Ambulancier Sarah TINCELIN stincelin@chu-besancon.fr 03 81 41 50 18	UF ARM Sarah TINCELIN stincelin@chu-besancon.fr 03 81 41 50 18	UF IADE Patrick FAVRE pfavre@chu-besancon.fr 03 81 41 51 35
UF IBODE Françoise OBERON fmorizot@chu-besancon.fr 03 81 41 50 58	AGEFIPH : www.agefiph.fr	MDPH : contact@mdph.doubs.fr

9-9 Ma sécurité

Une formation sécurité incendie est organisée chaque année pour l'ensemble des apprenants et du personnel par le responsable de la Sécurité du CHU Besançon Franche-Comté.

Un exercice d'évacuation est réalisé au moins une fois par an.

9-10 Ma satisfaction

L'IFPS est certifié Qualiopi et s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Dans ce cadre, et afin que les équipes pédagogiques puissent sans cesse adapter la formation, l'IFPS recueille votre avis tout au long de votre parcours et même 6 mois après la diplomation.

Vos remarques seront traitées et analysées et feront l'objet d'une action d'amélioration.

L'IFPS a également mis en œuvre une procédure de recueil et de traitement des aléas, difficultés et réclamations. La fiche réclamation est téléchargeable sur le site internet du CHU, <https://www.chu-besancon.fr/formation-emploi/la-formation-paramedicale-lifps.html>

Rubrique « À télécharger »

**Toute l'équipe pédagogique, administrative et technique
vous souhaite une belle formation au sein de l'IFPS**